28.06.2016 – 11:11 Uhr

QUATRE PATTES examine à la loupe les annonces en ligne proposant à la vente des animaux en Suisse

Zürich (ots) -

Le commerce d'animaux fleurit sur internet. Les petites annonces sur les plateformes suisses se révélant souvent être des escroqueries, QUATRE PATTES est en discussion avec les leaders du marché anibis.ch et tutti.ch afin d'encourager l'application de larges mesures de sécurité dans le cadre de la campagne « Animaux et Internet : Quelle Arnaque ! ». Ceci permettrait de protéger au même titre les animaux proposés dans les petites annonces et les utilisateurs.

Un nombre croissant de personnes achète des animaux sur les plateformes en ligne. Parallèlement, se multiplient les cas d'escroquerie et de maltraitance d'animaux relatifs à leur commerce sur internet. Dans le cadre de la nouvelle campagne « Animaux et Internet : Quelle Arnaque ! », QUATRE PATTES a interrogé les plateformes en ligne tutti.ch, anibis.ch et preso.ch sur leur règlement lié aux petites annonces concernant les animaux ainsi que sur leur prise de mesures concrètes favorisant la prévention de la maltraitance et de la criminalité. Conclusion: les plateformes de petites annonces leaders en Suisse ont reconnu le problème et tentent, grâce à diverses mesures, d'endiguer le flux d'offres peu sérieuses proposées. « QUATRE PATTES mène actuellement des discussions constructives avec les plateformes tutti.ch et anibis.ch afin d'établir, si possible, de larges mesures de sécurité », affirme Lucia Oeschger, directrice de campagne pour QUATRE PATTES Suisse.

Des mesures visant à protéger animaux et utilisateurs

« Nous avons élaboré un catalogue de mesures très concrètes que nous avons proposé aux plateformes », explique Lucia Oeschger. « Grâce aux réponses fournies, nous estimons le sérieux des entreprises concernant la protection des animaux et des utilisateurs ». Les mesures englobent notamment un contrôle précis des vendeurs, le renseignement de données obligatoires sur les animaux ainsi que des informations sur la santé, l'âge exact, etc. mais également la liste exhaustive des animaux n'étant pas autorisés à la vente. Celle-ci mentionne en l'occurrence les primates, de nombreux animaux sauvages, en gestation ou jeunes.

La comparaison des plateformes doit permettre aux utilisateurs de s'orienter précisément et d'avoir un aperçu sur l'importance des réflexions relatives à la protection des animaux, mais aussi à la lutte contre les escroqueries existantes. « Nous ne pouvons malheureusement pas empêcher l'acquisition d'animaux en Suisse ou proposés à la vente en ligne. Il nous importe cependant que les animaux ne soient pas simplement perçus comme des marchandises mais comme des êtres vivants dotés de sentiments. L'opinion publique doit être informée sur la maltraitance extrême liée à cette pratique », affirme Lucia Oeschger.

Contact Médias:

Valenda Penne, Head of Communications

QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
Tel. +41 43 311 80 90
valenda.penne@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100789992 abgerufen werden.